



Le Président du Tribunal administratif de Pau

Vu le code de justice administrative, et notamment son article L. 774-1 ;

DECIDE :

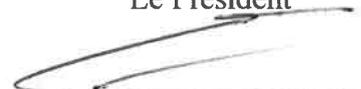
Article 1er : Délégation est donnée à :

- Mme Magali Sellès
- M. François de Saint-Exupéry de Castillon
- Mme Sylvande Perdu
- Mme Florence Madelaigue
- Mme Florence Genty
- M. Edouard Rivière
- Mme Anne Bénéteau
- M. Samuel Rousseau
- Mme Marianne Duchesne

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site de la juridiction.

Fait à Pau, le 1er septembre 2024.

Le Président



Jean-Claude PAUZIES